

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 48 (2001)

**Heft:** 5

**Artikel:** De bons points pour notre pays

**Autor:** Münger, Hans Jürg

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-369429>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**COMPARAISON: LE COÛT DES MESURES DE PROTECTION DE LA POPULATION EST MODESTE EN SUISSE**

# De bons points pour notre pays

JM. La conseillère nationale Barbara Haering, figure de proue du PSS, a demandé de procéder à une comparaison internationale des frais relatifs à la protection de la population. Les résultats de cet examen font état de ce que toute personne quelque peu intéressée au sujet savait déjà: les organismes d'intervention en Europe sont structurés de manière tellement différente que toute comparaison aboutirait au même non-sens que si l'on comparait une pomme et une poire. Mais il faut avouer que les responsables de cette étude se sont appliqués à obtenir des résultats sérieux et caractéristiques.

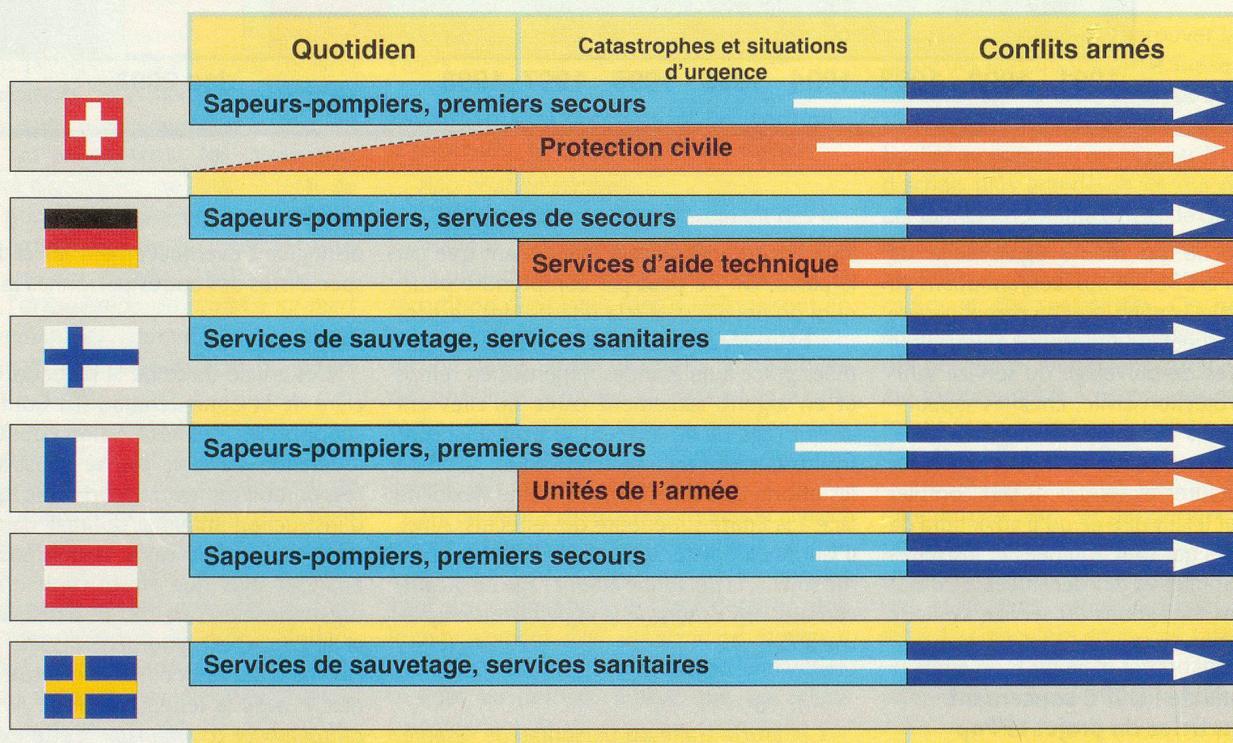
Ainsi, la comparaison attribue de bonnes notes à la Suisse. Les données qui suivent émanent du groupe de coordination du projet Protection de la population.

Dans le cadre du projet de réforme de la protection de la population, un groupe d'experts a été chargé d'établir une comparaison internationale des systèmes et de leurs coûts. Il s'agissait notamment de créer la transparence en matière de coûts de la protection de la population pour l'économie publique. Les pays retenus pour la comparaison sont l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France et la Suède.

L'examen des coûts se fonde sur l'année 1998. Il ne prend donc en considération que le système actuel mais montre que la réforme devrait induire une baisse des coûts budgétaires et extrabudgétaires des sapeurs-pompiers et de la protection civile de l'ordre de 30% à partir de 2003.

- Le renforcement de la coopération interrégionale et intercantonale ainsi que la réduction des préparatifs pour le cas de conflit armé seront les principales mesures

## Moyens de première et de deuxième intervention



06.2001

Organisation	Dépenses budgétaires et extrabudgétaires par habitant en 1998 (en CHF)											
	Suisse		Allemagne		Finlande		France		Autriche		Suède	
	b	eb	b	eb	b	eb	b	eb	b	eb	b	eb
Sapeurs-pompiers, sauvetage	36	48	57	0	80	0	61	0	66	0	85	n. disp.
2 <sup>e</sup> intervention	43	12	2	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0
Autorités nationales	12	0	3	0	6	0	6	0	6	0	31	0
Infrastructure de protection	8	23	0	0	n. disp.	12	0	0	n. disp.	n. disp.	5	0
Service civil	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0

Abréviations: b: dépenses budgétaires/eb: dépenses extrabudgétaires / n. disp.: non disponible.

entraînant une baisse de 30% des dépenses budgétaires. A noter que les coûts de la protection civile ont déjà diminué de 50% depuis 1990.

- Les dépenses extrabudgétaires baisseront quant à elles de quelque 20%, notamment dans le domaine des pertes de gains. La raison première en est la diminution des effectifs de la protection civile, qui passeront de 300 000 à 120 000 personnes, et des sapeurs-pompiers, de 160 000 à 110 000.

La réforme abaissera les coûts pour l'économie publique à la hauteur de ce que l'on connaît dans d'autres pays neutres comme la Suède ou la Finlande, tout en tenant compte des spécificités de la Suisse (fédéralisme, système de milice). En 1998, la Suisse, dont le système de protection de la population couvre la plus large palette d'interventions avec le plus haut niveau de prestations, a

dépensé environ 180 francs par habitant (dépenses budgétaires: 99 fr.; extrabudgétaires: 83 fr.). En Suède, ces dépenses s'élevaient à 120 francs (121 fr.; 0 fr.), en Finlande, à 100 francs (86 fr.; 12 fr.). Dans les autres pays, elles étaient inférieures.

### Différents statuts du personnel

En Allemagne, en Autriche et en France, les sapeurs-pompiers sont la plupart du temps des volontaires. On trouve surtout des professionnels dans les villes. En raison de problèmes de recrutement, la professionnalisation est en nette augmentation en France. La Suisse connaît le régime de l'obligation de servir dans la protection civile (100% des effectifs) au plan national et les sapeurs-pompiers (75%) au plan cantonal. Dans certains cantons et dans certaines communes, les sapeurs-pompiers fonctionnent sur une base volontaire. Seules les grandes villes disposent de corps professionnels. En Suède et en Finlande, les organisations d'intervention comptent une bonne part de professionnels.

### La transparence des coûts n'est possible qu'en Suisse

Les coûts de la protection de la population en Suisse pour l'année 1998, en particulier en ce qui concerne les deux grandes organisations de milice que sont les sapeurs-pompiers et la protection civile, sont connus pour l'essentiel, ce qui permet d'établir une transparence élevée. En revanche, les données des autres pays sont incomplètes. Les coûts extrabudgétaires, en particulier, n'ont pas pu être complètement recensés. Il s'agit des frais pris en charge par des particuliers ou d'autres institutions, des pertes de salaire non indemnisées et des capitaux immobilisés. Le manque de données précises induit à sous-estimer les coûts dans les autres pays. Il est en outre difficile de délimiter clairement les tâches et les prestations des différents systèmes. Ces faits concourent par conséquent à limiter la pertinence de la comparaison des coûts.

### Suisse: une part minime des dépenses budgétaires

L'étude montre que le coût des mesures de protection de la population, en Suisse et dans les autres pays, est, dans l'ensemble, plutôt modeste. En 1998, les dépenses par habitant ont oscillé entre 60 CHF en Allemagne et 180 CHF en Suisse. A titre de comparaison, l'Autriche et la France ont investi respectivement 440 CHF et 1030 CHF dans leur défense nationale. En Suisse, les dépenses budgétaires pour la protection de la population représentent 0,6% du total des dépenses de la Confédération, des cantons et des communes, soit 0,35% du produit intérieur brut. Dans le domaine de la protection civile suisse, les dépenses budgétaires ont déjà diminué de moitié depuis 1990, grâce à différentes réformes et mesures d'optimisation. □

## Instruction centralisée et professionnelle

DDPS. Dans tous les pays considérés, on trouve des autorités nationales chargées de la planification, de la coordination de la protection de la population et de la protection contre les catastrophes, mais les compétences et l'éventail des tâches diffèrent sensiblement. Cet aspect dépend largement des structures de l'Etat. Dans les systèmes fédéraux, comme l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche, les länder ou les cantons ont de larges compétences en matière de protection de la population. C'est notamment le cas pour l'organisation, l'équipement et l'instruction.

Dans les pays scandinaves, les services de sauvetage, qui sont opérationnels à l'échelon communal, sont équipés et coordonnés de manière centralisée. Les régions, comparables aux länder et aux cantons, jouent ici un rôle secondaire. En Suède et en Finlande, l'instruction est centralisée et professionnelle. Les deux pays disposent de centres nationaux d'instruction. En Suède, la prévention et la recherche à l'échelon national ont une grande importance. En France, enfin, les moyens d'intervention nationaux sont formés, équipés et coordonnés de façon centralisée.

Dans tous les pays, à l'exception de la Suisse, la tendance est à la centralisation et à la professionnalisation de la formation et du perfectionnement des cadres et des membres des unités d'intervention. Ces activités sont regroupées dans un seul ou dans un petit nombre de centres d'instruction.

## Edito romand

### Le «nirvana» ...

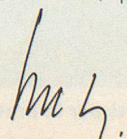
Selon Karl Widmer, patron du Kernteam, la Suisse ne récolte que de bonnes notes et suit les tendances au niveau international. En plus, la réforme actuelle devrait produire des économies de l'ordre de 30% dès 2003. Ouf! on est rassuré. Tout de même, on se demande ce qu'aura coûté une telle étude («mandatée» par Barbara Haering) dont les résultats sont plus que douteux. Prenons le pari qu'elle reviendra à la charge lors des débats parlementaires.

Un autre communiqué, publié début août, commente plus que succinctement le résultat de la consultation sur la future LPPop et le Plan directeur qui l'accompagne. On apprend, avec quelque surprise – en tout cas de ce côté-ci de la Sarine – que «l'orientation du projet de réforme est largement approuvée». Là aussi, on respire! D'autant qu'on peut comprendre que la direction du projet ait hâte de se féliciter; c'est déjà ça de pris. Mais la patate reste chaude.

Pourtant, si on prend connaissance de la prise de position de l'USPC et de celle des cantons romands, on voit bien que si «l'orientation» est bonne (on le savait déjà), il existe encore un flou important. On s'aperçoit, par exemple, que le désengagement de la Confédération est différemment apprécié entre Alémaniques et Romands, puisque apparemment, une majorité des cantons demande une contribution fixe pour l'instruction de base des membres de la PCI. En revanche, pas un mot sur un clivage possible entre les cantons à forte capacité financière et les autres, pas plus d'ailleurs que sur les réserves émises concernant l'acquisition du matériel.

Mais il y a un autre point qui dérange quelque peu. Il est vrai que la consultation a été large et vraisemblablement complète, et personne ne doute de l'impartialité de la synthèse tirée. Et pourtant, n'eût-il pas été préférable de confier cette mission de synthèse à une commission ad hoc?

Finalement, on touche au but; on va tout droit en direction de cette «Mittlere Unzufriedenheit» tellement helvétique. Le nirvana, quoi...!

 René Mathey